



Matches à domicile du RSCA : les cafés, l'horeca et les marchands ambulants seront fermés de 15h à 1h autour du stade

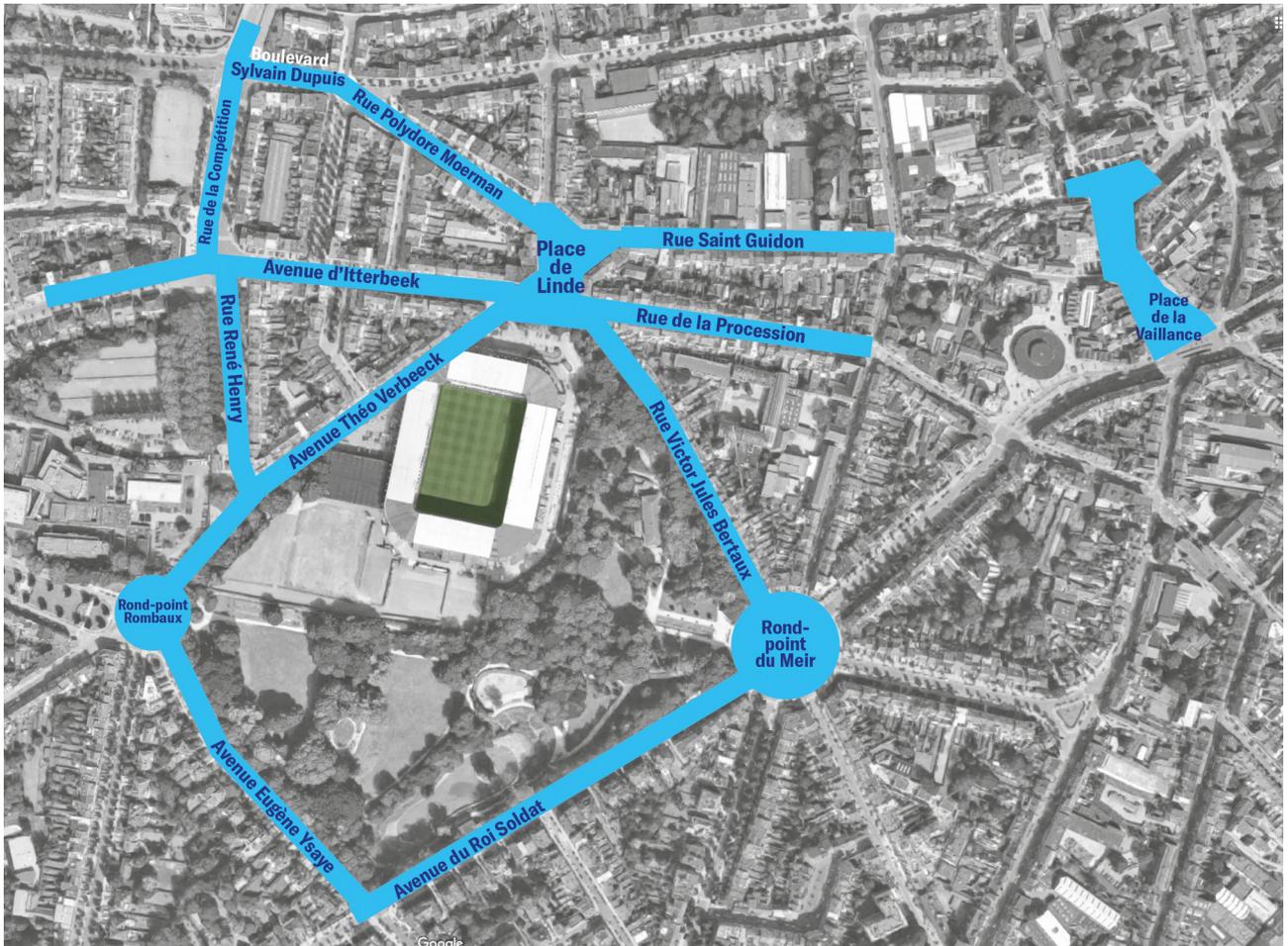
À l'approche des deux premières rencontres à domicile du RSCA, la commune d'Anderlecht impose la fermeture des établissements horeca, des cafés, des marchands ambulants et des autres types de commerce vendant des boissons alcoolisées dans les alentours du stade. Cette interdiction sera d'application les 16 et 23 août 2020 entre 15h et 1h du matin.

Pour rappel, pour des raisons sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, le club a décidé de jouer ces deux rencontres face au STVV et à Mouscron à huis-clos. Afin d'éviter que les supporters qui ne pourront avoir accès au stade ne se regroupent massivement dans les cafés environnants et favorisent ainsi la circulation du virus, la commune a décidé de fermer ces établissements le temps du match.

"La présence de supporters locaux ou visiteurs pourrait compliquer le travail déjà difficile de nos forces de l'ordre en ces temps de crise," explique Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht. "Il est donc de mon devoir en tant que bourgmestre de prendre toutes les mesures nécessaires afin que ces rencontres se déroulent parfaitement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Lotto Park."

La police pourra procéder à des arrestations administratives en cas de rassemblement de plus de 10 personnes et en cas de troubles à l'ordre public.

Vous pouvez retrouver une carte précise ainsi que la liste des artères ciblées aux pages suivantes.





Le secteur visé est délimité par les artères suivantes :

- Avenue d'Itterbeek N°121 et N°160
- Rue de la Compétition
- Carrefour Sylvain Dupuis – rue de la compétition
- Boulevard Sylvain Dupuis du N°201 à 191
- Rue Polydore Moerman
- Place de Linde
- Rue Saint Guidon jusqu'à hauteur de la rue Docteur Jacobs
- Rue de la Procession jusqu'à hauteur de la rue Docteur Jacobs
- Rue Victor Jules Bertaux
- Rond point du Meir
- Avenue Roi Soldat
- Avenue Eugène Ysaye du N°45 au N°1
- Rond point Rombaux
- Avenue Théo Verbeeck
- Rue René Henry
- Place de la Vaillance